

Séance du 17 février 2025 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Aloys BAUDET

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Remplacements de **M. Jérôme Schöni**.
 - a) Élection du/de la président/e et du/de la remplaçant/e de **M. Jérôme Schöni** pour la commission Finances-Sécurité.
 - b) Election du/de la remplaçant/e de **M. Jérôme Schöni** au bureau de la Fondation immobilière.
6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 destiné à couvrir le coût de réparation de la balayeuse (projet de délibération n° 308/25).
 - b) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour les aménagements routiers au Chemin des Princes et au carrefour du Chemin des Princes et Route de Pressy (projet de délibération n° 309/25).
 - c) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour l'éclairage public au Chemin des Princes – secteur La Capite (projet de délibération n° 310/25).
7. Propositions du Maire et des Adjointes.
8. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN et Brett THEUS

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Anne MEYLAN, adjointe
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. A. Baudet, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h.

M. A. Baudet propose l'ajout de la lettre b) au point 5. En l'absence de remarque, l'ordre du jour ainsi complété est considéré comme approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

M. A. Baudet passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024.

Mme C. Schaub propose deux corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. A. Baudet indique que la décision de l'AG de l'ACG du 16.10.2024 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de Fr. 1'000'000.- à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du musée de la Bande dessinée est entrée en force le 17.12.2024 sans qu'aucune commune ne s'y soit opposée.

Arrivée de **M. P. Droze** et de **Mme A. Meylan**.

Puis **M. A. Baudet** annonce la décision de l'AG de l'ACG du 11.12.2024 d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de Fr. 450'000.- pour la porter au montant de Fr. 800'000.-.

Le Conseil municipal en prend acte.

M. A. Baudet remercie les scouts pour leurs vœux concernant l'année 2025, ainsi que **M. Antonio Hodgers**, Conseiller d'État.

3. Communications du Maire et des Adjointes

– **Mme D. Krähenbühl** explique que 25 arbres (chênes, noyers, érables et tilleuls) ont été plantés en décembre dernier sur la base de l'étude du bureau Viridis dans le cadre d'un partenariat avec l'OCAN et plusieurs agriculteurs de la commune. Les nouveaux arbres se trouvent aux chemins des Princes, des Landions et à la route de Choulex. D'ici fin mars, l'entreprise Sitel procédera encore à l'élagage de certains arbres un peu vieillissants ainsi qu'à la plantation d'arbustes, ce qui permettra de reconstituer certaines haies qui avaient disparu et ainsi soutenir la biodiversité dans la commune.

Mme F. Pilly Schluep souhaiterait quelques détails sur les endroits où ont été plantés les nouveaux arbres.

Mme D. Krähenbühl répond qu'ils se trouvent au chemin des Princes, sur le tronçon sous la route de Choulex, au chemin des Landions, avant le chemin de la Motte, et en face du marais du château.

– Projet d'aménagement de l'écopoint au chemin de la Messin : ce projet, qui avait été budgété en 2024, a pris un peu de retard. Les travaux n'ont pas pu être finalisés sur l'exercice 2024, ce qui impliquera le vote d'un crédit budgétaire complémentaire. Ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission Finances-Sécurité avant d'être soumis le mois prochain au Conseil municipal.

– Agenda : **Mme D. Krähenbühl** rappelle quelques dates :

Repas des aînés : 9 mars ; les élus, qui ont tous reçu une invitation, peuvent s'inscrire jusqu'au 21 février.

Soirée préventive avec Stop Suicide destinée aux 15-25 ans organisée en collaboration avec les communes de Seymaz-Région : 14 mars.
Mme D. Krähenbühl souligne l'importance de cette prévention auprès des jeunes. Une troupe de jeunes acteurs jouera une pièce de théâtre : « Nous ».

Traditionnelle rencontre avec les jeunes citoyens (18 ans) de la commune : 15 avril.

- **Mme A. Meylan** annonce que l'Exécutif a décidé de modifier l'extinction de l'éclairage public communal. L'intensité sera baissée entre 22 heures et minuit, et les lampadaires seront éteints entre minuit et 5 heures. Les SIG doivent procéder aux modifications.
- Tous les robinets des douches et vestiaires de la salle polyvalente ont été remplacés.
- Comme demandé, le radar pédagogique sera installé fin février à l'entrée du chemin des Briffods, au croisement avec La Vy-des-Baux. Cet emplacement sera intégré dans le tournus de ces radars.
- La voirie a nettoyé le local pour les vélos sous l'école et le détecteur de lumière sera normalement installé mercredi.
- La commune a procédé à un essai de nettoyage sur une partie de la Croix et du mur du cimetière avec des produits bio non agressifs. La commune attendra de voir comment cela évolue avant un nettoyage complet.
- Le cimetière de Choulex figure parmi les 20 cimetières où il fait bon méditer, selon un article publié dans l'Illustré.
- **Mmes A. Meylan** et **D. Krähenbühl** ainsi que **M. C. Senglet** ont rencontré les représentants de Swisscom le 10 février. L'opérateur téléphonique a annoncé le déploiement de la fibre optique fin 2026 sur 95 % de la commune. Toutes ces installations seront totalement prises en charge par Swisscom, y compris les raccordements chez les privés pour autant que ceux-ci confirment leur accord à ce moment-là. Le réseau en cuivre sera coupé dès l'installation de la fibre optique. De plus amples explications suivront en temps utile.
- La porte de la salle polyvalente côté Jura sera remplacée pendant les vacances scolaires.
- La chaudière à gaz de la salle communale ne sera pas remplacée, compte tenu du coût.
- Le canton a refusé la demande de la commune de fermer le passage dans le petit bois entre le parking et Champ-Dollon.
- 108 Choulésiennes et Choulésiens de tout âge ont participé à la course de l'Escalade.
- **M. C. Senglet** a participé le 20 janvier à une séance avec ses adjointes, l'OCT, le juriste du département d'État et les mandataires concernant la limitation à 20 km/h de la route de Choulex (tronçon devant le Café des Amis). En fonction des contraintes imposées par la législation et suite à cette discussion, **M. C. Senglet** a décidé que seuls les deux ralentisseurs, le premier à la Croix, le second au croisement entre la route de Choulex et la Gouille-Noire, seront réalisés avant l'instauration d'une limite à 20 km/h de ce tronçon. **M. C. Senglet**

rappelle que l'étude date de 2019 ; prendre une décision et aller de l'avant était vraiment nécessaire. Pour les autres mesures comme la diminution du nombre de places de stationnement ou la modification des marquages au sol pour les piétons, le statu quo a été maintenu. On peut s'étonner que les mandataires n'aient pas réagi avant, mais aussi que les plans émis à l'époque par les mandataires aient été validés par l'OCT. La responsabilité incombe donc aux deux parties. La commune a dû modifier sa politique de stationnement, les arrêtés idoines, et repousser l'entrée en vigueur des macarons au 1^{er} avril. **M. C. Senglet** laisse toute latitude aux présidents des commissions de décider s'ils souhaitent traiter ce dossier avant la fin de la législature.

- Les travaux devant le Péché Mignon, à savoir la création d'un seuil sur le passage piéton à l'entrée du village, devraient en principe reprendre bientôt. La chicane sera réalisée après, car un essai de quatre mois est nécessaire avant la pose de l'arrêté. La commune a demandé l'installation de potelets devant le 108, route de Choulex afin d'éviter que les véhicules montent sur le trottoir pour se croiser malgré la chicane. Cette mesure a été acceptée par l'OCT.

Mme D. Krähenbühl précise, par rapport à la politique de stationnement et l'instauration des macarons, qu'il n'y aura pas de place de stationnement marquée sur la route de Choulex entre la Gouille-Noire et la Croix. Cette zone a été maintenue dans le périmètre des ayants droit de façon à ce que les habitants qui ne trouvent pas de place puissent stationner dans les zones dévolues à cet effet. Les riverains de la route de Choulex qui le souhaiteraient pourront aussi prendre un macaron pour stationner dans le parking de l'entrée ouest, la route des Jurets, etc.

Mme C. Schaub souhaiterait un complément d'information concernant les piétons.

M. C. Senglet rapporte les propos du juriste, à savoir qu'à partir du moment où une commune aménage les routes, celle-ci est responsable en cas de contestation suite à un accident si les marquages ne sont pas conformes. En l'absence de marquage, les automobilistes et les piétons sont responsables.

Mme L. Comin demande ce qu'il en est concernant le rétrécissement devant le local voirie, sur la route cantonale.

M. C. Senglet répond que cette mesure sera elle aussi à l'essai pendant quatre mois. Si elle s'avère satisfaisante, elle sera probablement pérennisée.

M. A. Baudet constate que c'est assez compliqué, selon la taille des véhicules agricoles, de tourner sur Choulex lorsque l'on revient du stade.

M. L. Déruaz a écrit à la commune concernant cette problématique.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

Mme C. Mathez annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Aménagement-Mobilité (AM)

M. J. Binder indique que la commission ne s'est pas réunie.

Animation-Culture-Sports (ACS)

M. B. Theus annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Bâtiments-Préavis (BP)

M. L. Déruaz indique que la commission s'est réunie le 27 janvier. Les commissaires ont étudié deux demandes de préavis. La première concernait la route de Chevrier 32b (construction d'habitation et d'un abri de jardin avec local technique, démolition d'un couvert, stationnement extérieur, abattage/élagage d'arbres hors forêt) ; la commission a préavisé favorablement cette demande à l'unanimité, sans observation particulière. La seconde concernait la route des Jurets 11 (construction d'un immeuble de logements avec parking en sous-sol, suite à une demande de démolition du bâtiment existant) ; la commission a préavisé favorablement cette demande à l'unanimité, sans observation particulière.

Mme A. Meylan a déjà évoqué le premier point divers (garage à vélos). L'autre concernait le banc de la Carpière ; la commission a relevé que l'état de ce banc, devant la fontaine, ne permet ni de s'asseoir ni de s'en servir comme table. La commune devait demander au technicien s'il était possible d'améliorer ce banc et, cas échéant, de le remplacer par un nouveau.

Finances-Sécurité (FS)

Mme F. Pilly Schluép annonce que la commission s'est réunie le 10 février. Le procès-verbal n'a pas encore été approuvé, mais la commission a préavisé favorablement les trois délibérations inscrites à l'ordre du jour, ce soir.

Information-Naturalisations (IN)

Mme C. Schaub indique que la commission ne s'est pas réunie.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

M. Q. Meylan annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

Mme L. Comin informe que la commission ne s'est pas réunie.

Sociale-Aînés (SA)

M. P. Droze indique que la commission ne s'est pas réunie. La prochaine séance, qui portera sur les subventions, est fixée au 28 avril.

Fondation immobilière**Commission des travaux**

M. A. Baudet annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Bureau de la Fondation

Mme A. Meylan indique que le Bureau ne s'est pas réuni.

Commission attribution des logements

M. P. Droze informe que la commission s'est réunie ce soir.

Comité de pilotage entrée ouest

Mme L. Comin annonce que le groupe de pilotage s'est réuni le 22 janvier ; le procès-verbal n'a pas encore été transmis. Une nouvelle séance est programmée le 19 février.

5. Remplacements de M. Jérôme Schöni

- a) Élection du/de la président/e et du/de la remplaçant/e de M. Jérôme Schöni pour la commission Finances-Sécurité

Mme F. Pilly Schluep soumet sa candidature en tant que présidente de la commission Finances-Sécurité en remplacement de **M. J. Schöni**.

À l'unanimité (11 oui), **Mme F. Pilly Schluep** est élue présidente de la commission Finances-Sécurité.

Mme L. Comin intègre en tant que membre la commission Finances-Sécurité en remplacement de **Mme F. Pilly Schluep**.

À l'unanimité (11 oui), **Mme L. Comin** est élue membre de la commission Finances-Sécurité.

- b) Élection du/de la remplaçant/e de M. Jérôme Schöni au bureau de la Fondation immobilière

Suite aux divers échanges d'e-mails entre la Fondation et le groupe de l'Entente, il a été proposé que **Mme F. Pilly Schluep** remplace **M. J. Schöni**.

M. C. Senglet explique que **M. J. Schöni** sera considéré comme externe puisque, avec sa démission du Conseil municipal, il ne pourra plus représenter celui-ci au bureau de la Fondation. **Mme F. Pilly Schluep** lui succéderait au bureau de la Fondation en tant que représentante du Conseil municipal.

M. J. Binder relève que **M. J. Schöni** a été élu jusqu'au 31 décembre 2025.

M. Q. Meylan ajoute que le Conseil municipal a élu trois représentants. Mais ceux-ci ne sont pas obligatoirement issus du Conseil municipal.

Mme F. Pilly Schluep rappelle que selon l'article 9, lettre c) des statuts, le Conseil municipal doit élire au moins deux membres du Conseil municipal qui en compte au maximum neuf. Le bureau souhaitait continuer à bénéficier des compétences de **M. J. Schöni** selon l'article 9, lettre d) des statuts (membre coopté, c'est-à-dire externe).

Mme A. Meylan évoque la différence entre un Conseiller municipal démissionnaire et un Conseiller municipal arrivé au terme de la législature et qui ne se représente pas.

M. C. Senglet propose deux solutions : repousser le vote au mois de mars afin de s'assurer de la validité statutaire de la décision ou voter ce soir sur le siège.

À la majorité de 8 voix, l'élection du/de la remplaçant/e de **M. J. Schöni** au bureau de la Fondation immobilière est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

6. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- a) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 destiné à couvrir le coût de réparation de la balayeuse (projet de délibération n° 308/25)

M. B. Theus souhaiterait savoir ce qu'il s'est passé avec la balayeuse.

Mme A. Meylan répond que la balayeuse ne ramasse plus correctement les feuilles. L'intérieur de la machine est encrassé et un tuyau est bouché. Elle avait été rachetée d'occasion à la commune de Collonge-Bellerive et est

bien usée. Son remplacement coûterait Fr. 80'000.-, sachant que les nouveaux modèles contiennent beaucoup d'électronique. Les pièces de rechange étant encore disponibles, il paraît plus judicieux de la réparer et de bien l'entretenir. La réparation est prévue à Collonge-Bellerive, qui possède d'autres machines identiques, plutôt qu'à Lausanne, ce qui aurait engendré des coûts supplémentaires.

M. A. Baudet donne lecture du projet de délibération N° 308/25. En l'absence de toute autre remarque ou question, **M. A. Baudet** propose de passer au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réparation sur la balayeuse,

vu la nécessité de remettre en état de fonctionnement cette machine pour nettoyer les voies de circulation,

*vu le coût estimé de **16'500.- francs**,*

vu la commission Finances-Sécurité du 10 février 2025,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le Conseil municipal

décide par 11 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour combler le besoin financier afin d'entreprendre les travaux de réparation de la balayeuse, pour un montant de **16'500.- francs** dans les comptes de l'exercice 2025.
 2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement « Entretien machines, véhicules et outillage voirie », n° rubrique 6150.00.31510.00.
 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
- b) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour les aménagements routiers au chemin des Princes et au carrefour du chemin des Princes et route de Pressy (projet de délibération n° 309/25)

M. P. Droze a cherché les plans sur CMNet, sans succès.

Mme A. Meylan rappelle que le Conseil municipal avait déjà voté ce crédit budgétaire complémentaire l'année dernière. Ces travaux n'ayant pas été effectués en 2024, ledit crédit doit de nouveau être soumis au vote du Conseil. Le carrefour étant situé pour un tiers sur Vandœuvres, avec qui Choulex est en concertation pour la mise à l'enquête, la commune récupérera un tiers sur ces Fr. 65'000.-.

Mme D. Krähenbühl ajoute que les travaux prévoient la surélévation du carrefour et la mise en zone 30 km/h. La partie piétonne n'a pas été revue, le canton ayant refusé d'entrer en matière.

M. A. Baudet donne lecture du projet de délibération N° 309/25. En l'absence de toute autre remarque ou question, **M. A. Baudet** propose de passer au vote.

Vu les doléances des habitants au sujet de l'insécurité à certains endroits au chemin de la Messin, au chemin des Princes, au hameau de Pressy, entre 2020 et 2023,

vu la séance conjointe des commissions Aménagement-Mobilité et Routes-Canalisations-Cimetière du 16 novembre 2020 lors de laquelle un bureau d'ingénieurs a relevé des problématiques de circulation au croisement du chemin des Princes et de la route de Pressy,

vu les résultats de l'étude du bureau d'ingénieurs mobilité menée en octobre 2021 présentés à la commission Aménagement-Mobilité le 24 janvier 2022,
 vu la séance de la commission Aménagement-Mobilité du 16 janvier 2023 lors de laquelle fut évoqué le projet d'une traversée piétonne pour sécuriser les piétons au chemin de la Messin,
 vu la possibilité d'harmoniser les statuts des voies de circulation et les mesures entre les zones 30 existantes, en particulier entre la commune de Vandœuvres et la commune de Choulex,
 vu que cette harmonisation devrait répondre au moins en partie aux problématiques évoquées par les habitants et engendrer une réduction de la vitesse de circulation grâce aux aménagements de type ralentisseur accompagnant l'élargissement de la limitation en zone 30 km/h,
 vu le devis reçu articulant un montant de **64'595.70 francs**,
 vu que la commune de Vandœuvres prendra en charge la partie de ces frais pour les aménagements qui sont situés sur son territoire,
 vu la commission Routes-Canalisations-Cimetière du 27 mai 2024,
 vu les commissions Finances-Sécurité des 10 juin 2024 et 10 février 2025,
 vu la délibération n° 297/24 votée favorablement par le Conseil municipal en date du 24 juin 2024 pour le même crédit qui n'a pas pu être utilisé pour effectuer les travaux durant l'année 2024,
 conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition de Monsieur le Maire,
 le Conseil municipal

décide par 11 oui, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour effectuer les travaux d'aménagements au chemin des Princes et au carrefour du chemin des Princes et route de Pressy pour un montant de **65'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2025.
 2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement n° 6150.00.31410.00.
 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
- c) Approbation de l'octroi d'un crédit budgétaire complémentaire pour l'éclairage public au chemin des Princes – secteur La Capite (projet de délibération n°310/25)

M. A. Baudet donne lecture du projet de délibération N° 310/25. En l'absence de toute remarque ou question, **M. A. Baudet** propose de passer au vote.

Vu les doléances des habitants du chemin des Princes au sujet du manque d'éclairage depuis la suppression des systèmes qui étaient devenus non conformes,
 vu le projet OptimaLux et le projet communal de réduction des intensités lumineuses et des extinctions qui demandent une cohérence sur le plan communal,
 vu le devis reçu articulant un montant de **13'353.55 francs**,
 vu la commission Finances-Sécurité du 10 février 2025,
 conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition de Monsieur le Maire,
 le Conseil municipal

décide par 10 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'ouvrir un budget supplémentaire pour effectuer les travaux d'éclairage public au chemin des Princes dans le secteur de La Capite pour un montant de **14'000.- francs** dans les comptes de l'exercice 2025.
2. De comptabiliser ce montant supplémentaire sous la rubrique de fonctionnement n° 6150.00.31410.01.

3. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

7. Propositions du Maire et des Adjointes

Mme A. Meylan souhaiterait que les membres de la commission ACS qui ne l'ont pas fait répondent à son courriel. De plus, la commune ayant reçu une demande de naturalisation, il faudrait organiser un rendez-vous avec la commission Information-Naturalisations (IN).

8. Propositions individuelles et questions

Mme C. Mathez revient sur sa demande du mois de novembre concernant l'installation de défibrillateurs à certains endroits du village.

M. C. Senglet répond que la commune n'a pas avancé sur ce dossier.

Mme C. Schaub rappelle sa demande, lors de la séance de la commission AEDD, de recevoir les gardes ruraux afin d'évoquer leurs activités et leurs problématiques. Il pourrait être intéressant de les inviter avant une séance du Conseil municipal.

Mme C. Mathez propose de les recevoir avant le mois d'avril au sein d'une commission AEDD ouverte à l'ensemble des élus.

M. J. Binder souhaite rebondir sur les remarques de **M. C. Senglet** concernant la modification de la politique de stationnement. En plus des coûts engendrés par les différents allers-retours entre le canton et les mandataires de la commune et le manque de compétence des deux parties, un coût n'a pas été mentionné, à savoir que la commune a demandé l'augmentation du taux de présence des APM afin de vérifier l'application de cette politique. Les macarons seront certes mis en place, mais ne plus avoir la route de Choulex dans la zone fait vraiment douter **M. J. Binder** de l'utilité de maintenir cette politique. **M. J. Binder** tient aussi à souligner la communication peu claire envers la population, ce qui est dommage.

M. A. Baudet avait déjà souligné le manque de compétence des mandataires lors de la commission du 3 avril 2023 et du Conseil municipal d'avril 2023. Il lui avait été répondu qu'il n'y avait que trois mandataires sur le marché. Il regrette que la commune n'ait pas essayé avec un autre.

Mme D. Krähenbühl répond que ce n'est pas le même mandataire.

Mme A. Meylan ajoute que renseignements pris auprès d'autres communes, aucun mandataire ne ressortait du lot. De plus, le transfert de compétences entre le canton et les communes le 1^{er} janvier 2020 en période Covid-19 et en plein changement de législature n'était pas très adéquat. Sans compter que les lois sur la circulation routière évoluent. Le temps que le projet se mette en place, que les plans s'affinent, ce qui était valable à ce moment-là ne l'était plus trois ans plus tard. C'est aussi le cas dans d'autres domaines, comme la construction. La commune est malheureusement tributaire d'instances supérieures.

M. C. Senglet souligne que la commune n'est pas maître de grand-chose par rapport au canton. La mainmise de l'État est énorme. Dans les autres cantons suisses, les prérogatives communales sont tout autres qu'à Genève et les communes sont bien plus autonomes.

Mme A. Meylan confirme que malgré ce transfert de compétences, la commune ne peut prendre de mesures sans la validation de l'OCT. Or, tout ceci prend du temps.

M. J. Binder souhaite savoir dans quel cadre les élus pourraient avoir des précisions ou des éléments à propos des négociations entre le canton et la commune par rapport à la potentielle crèche de l'entrée ouest.

M. C. Senglet répond que la commune a renvoyé, en octobre dernier, un courriel au service pénitentiaire afin de solliciter une réponse quant au développement de ce projet d'ici le 15 janvier 2025. En l'absence de nouvelles à la date fixée, la commune a prolongé ce délai jusqu'au 31 janvier. Un autre courriel a été envoyé fin janvier afin d'informer le service pénitentiaire que, faute d'une quelconque réponse, la commune s'adressera à d'autres partenaires. À ce jour, le service pénitentiaire n'a toujours pas répondu. **M. C. Senglet** regrette le manque de réactivité des diverses politiques cantonales (protection civile, police de proximité et autres) que les communes subissent. D'autant que celles-ci doivent se battre pour éviter que le canton leur transfère des charges sans qu'elles aient un minimum de prérogatives. Les futurs Conseillers municipaux devront être conscients que la prochaine législature sera confrontée à d'énormes enjeux, comme s'assurer un minimum de prérogatives face aux services de l'État. Les Exécutifs communaux sont malheureusement soumis à des pressions constantes.

M. A. Baudet clôt le procès-verbal à 20h09 et passe la parole au public.